

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 26 janvier 2017 à 20 H 00**

L'an deux mille dix sept, le 26 janvier à 20 H 00

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente de Merles sur Loison, après convocation légale, en date du 19 janvier 2017 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Toutes les Communes sont représentées sauf : Ecurey en Verdunois, Grémilly et Rupt-sur-Othain

Conseillers présents :

- ANTOINE Jean François
- ANTOINE Jocelyne
- AUBRY COUPARD Georges
- BALLIEU Gilberte
- BIVER Evelyne
- BOURTEMBOURG Luc
- BRELLE François
- BRIY Bernard
- CAPUT Christophe
- COLLIGNON Michel
- COLLIN Bernard
- DELCROIX Jean-Michel
- DUCHET Benoît
- DUCHET James
- ETIENNE Aurélie
- FURINA Ernest
- GILLET Jacky
- GILLET Roger
- GLORY Cyrille
- GOBERT Dominique
- GRIFFON Evelyne
- HAUPTMANN Gérard
- HEINTZMANN Nicole
- JACQUE Philippe
- KUTSCHRÜTER Jean-Paul
- LAMBERT Jean
- MACEL Noël
- MARBEHANT Alexandre
- MAROLHO José
- MAZET Thierry
- MISSLER Jean Marie
- MORIN Maurice
- NAUDIN Hubert
- PERGENT Christian
- PIERRET Suzanne
- PIRAN Serge
- POSTAL Anne
- PROUIN Laurent
- QUENTIN Arlette
- SAILLET Jacques
- SELLIER Hubert
- SIMON Alain
- SPINELLI Gilles
- STALARS Jacques
- THEVENIN Gilbert
- TRINOLI Massimo
- VIVARELLI Danièle
- WATRIN Simon

Conseillers présents non votants :

- ARTISSON Sabine
- BABIN Bernard
- BARTHE Claude
- BLONDIN Jean-Marie
- BRIY Christelle
- DEVILLE Eric
- LAURANT Marie-Claire
- SALLIN Arnaud

Conseillers excusés :

- AUBRY Claude
- BRUGE SCHNEIDER Martine
- GARNIER Marie-Claude
- HENRY Jean-Paul
- LAROSE Jean-Luc
- LAVEAUX Bernard
- MICHELS Julien
- MONIOT Christophe

Pouvoir :

- Mme Martine BRUGE SCHNEIDER donne pouvoir à M. Jacques STALARS.

Nombre de Membres votant : 49/55

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout du point suivant :

↳ Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Damvillers.

Ordre du jour :

1. Composition des commissions thématiques de la Communauté de Communes.
2. Définition de la carte scolaire.
3. Signature d'une convention avec le SMET pour la constitution d'un groupement de commande « marchés de collecte, transport des déchets et gardiennage des déchetteries ».
4. Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe.
5. Création de la commission intercommunale des impôts directs.
6. Présentation du projet de statuts de la Communauté de communes.
7. Présentation des attributions de compensation provisoires.
8. Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Damvillers.
9. Questions diverses.

En préambule, le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du dernier Conseil Communautaire. A l'unanimité le procès verbal du 12 janvier est approuvé.

1. COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

AFFAIRE N° 2017-01-26-01

Le président propose la création d'une huitième commission : développement du numérique.

Vu L'article L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant que le conseil communautaire peut proposer la participation de conseillers municipaux des communes membres au sein des commissions thématiques, selon les modalités qu'il détermine.

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 janvier 2017 décidant de la création de 7 commissions.

Considérant la proposition de création d'une huitième commission,

Les commissions de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt seront composées des membres suivants :

Commission travaux et voirie

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| ↵ Bernard HALBIN | ↵ Alexandre MARBEHANT |
| ↵ Claude BARTHE | ↵ Bernard MARRE |
| ↵ Jean-Baptiste CARLU | ↵ Thierry MAZET |
| ↵ James DUCHET | ↵ Julien MICHELS |
| ↵ Gérard HAUPTMANN | ↵ Christian PERGENT |
| ↵ Jean-Paul KUTSCHRUITER | ↵ Hubert SELLIER |
| ↵ Jean-Luc LAROSE | ↵ Alain SIMON |
| ↵ Loïc MAIRE | ↵ Gilbert THEVENIN |

Commission scolaire

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| ↵ Romuald ARMAND | ↵ Alexandre MARBEHANT |
| ↵ Sabine ARTISSON | ↵ Christophe MONIOT |
| ↵ François BRELLE | ↵ Suzanne PIERRET |
| ↵ Delphine BRIY | ↵ Anne POSTAL |
| ↵ Bernard COLLIN | ↵ Jacques SAILLET |
| ↵ Roger GILLET | ↵ Jacques STALARS |
| ↵ Evelyne GRIFFON | ↵ Gilbert THEVENIN |
| ↵ Nicole HEINTZMANN | ↵ Massimo TRINOLI |
| ↵ Marie-Noëlle LEPLOMB | ↵ Simon WATRIN |
| ↵ Noël MACEL | |

Commission tourisme

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| ↵ Claude ADNET | ↵ José MAROLHO |
| ↵ Jocelyne ANTOINE | ↵ Danièle MOREAU |
| ↵ Gilberte BALLIEU | ↵ Christian PERGENT |
| ↵ Jean-Marie BLONDIN | ↵ Suzanne PIERRET |
| ↵ Philippe JACQUE | ↵ Massimo TRINOLI |
| ↵ Nicole HEINTZMANN | |

Commission cohésion sociale

☞ Aurélie ETIENNE
☞ Noël MACEL
☞ Christian PERGENT
☞ Arnaud SALLIN

☞ **Jacques STALARS**
☞ Massimo TRINOLI
☞ Simon WATRIN

Commission gestion des déchets

☞ Bernard BABIN
☞ Luc BOURTEMBOURG
☞ Eric DEVILLE
☞ Cyrille GLORY
☞ Evelyne GRIFFON
☞ Nicole HEINTZMANN
☞ Danièle MOREAU
☞ Maurice MORIN

☞ Hubert NAUDIN
☞ Julien
RANDRIARIMANANA
☞ Arnaud SALLIN
☞ Jacques SAILLET
☞ **Gilles SPINELLI**

Commission jeunesse

☞ Claude ADNET
☞ Jean-François ANTOINE
☞ François BRELLE
☞ Evelyne GRIFFON
☞ José MAROLHO

☞ Christophe MONIOT
☞ Suzanne PIERRET
☞ Anne POSTAL
☞ **Massimo TRINOLI**

Commission environnement

☞ Jocelyne ANTOINE
☞ Bernard BABIN
☞ Jean-Marie BLONDIN
☞ **Luc BOURTEMBOURG**
☞ Eric DEVILLE
☞ Benoît DUCHET
☞ Aurélie ETIENNE
☞ Nicolas ETIENNE
☞ Gérard HAUPTMANN

☞ Thierry MAZET
☞ Hubert NAUDIN
☞ Christian PERGENT
☞ Laurent PROUIN
☞ Jacques SAILLET
☞ Hubert SELLIER
☞ Gilles SPINELLI
☞ Massimo TRINOLI
☞ Simon WATRIN

Commission développement du numérique

☞ Claude ADNET
☞ Georges AUBRY
☞ **Jocelyne ANTOINE**
☞ Jean-Marie BLONDIN
☞ François BRELLE
☞ Martine BRUGE
SCHNEIDER

☞ Eric DEVILLE
☞ Aurélie ETIENNE
☞ Evelyne GRIFFON
☞ José MAROLHO
☞ Suzanne PIERRET
☞ Massimo TRINOLI

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. DEFINITION DE LA CARTE SCOLAIRE

AFFAIRE N° 2017-01-26-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121.29 et L 2122.21,

Vu le Code de l'éducation, article L 212-7,

Considérant qu'il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de déterminer la sectorisation de la carte scolaire des écoles publiques maternelles et élémentaires de la communauté de communes de Damvillers – Spincourt,

Considérant la nécessité d'équilibrer les effectifs,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

Le RPI de Damvillers regroupe **19 communes** : Azannes-et-Soumazannes, Bréhéville, Brandeville, Chaumont-devant-Damvillers, Damvillers, Delut, Dombas, Ecurey-en-Verdunois, Etraye, Gremilly, Lissey, Merles-sur-Loison, Moirey-Flabas-Crépion, Peuvillers, Réville-aux-Bois, Romagne-sous-les-Côtes, Ville-devant-Chaumont, Vittarville et Wavrille.

Le RPI du Bois Brûlé regroupe **5 communes** : Billy-sous-Mangiennes, Loison, Mangiennes, Saint-Laurent-sur-Othain et Villers-les-Mangiennes.

Le RPI de la Saulx regroupe **7 communes** : Arrancy-sur-Crusnes, Duzey, Nouillonpont, Pillon, Rouvrois-sur-Othain, Saint-Pierrevillers et Sorbey.

Le RPI de Spincourt regroupe **4 communes** : Gouraincourt, Muzeray, Spincourt et Vaudoncourt.

Le RPI du groupe scolaire Raymonde Genay regroupe **5 communes** : Amel-sur-l'Etang, Dommary-Baroncourt, Domrémy-la-Canne, Eton et Senon.

La commune de Rupt-sur-Othain fait partie du groupement de communes de la Vallée de l'Othain, hors du territoire de la CODECOM.

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SMET POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE « MARCHES DE COLLECTE, TRANSPORT DES DECHETS ET GARDIENNAGE DES DECHETTERIES »

AFFAIRE N° 2017-01-26-03

Vu la délibération du 21 juin 2013 par laquelle la communauté de communes de la région de Damvillers adhère à la compétence traitement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement (SMET),

Vu la délibération du 26 septembre 2013 par laquelle la communauté de communes du Pays de Spincourt adhère à la compétence traitement du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement (SMET),

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2176, en date du 5 octobre 2016, portant fusion des communautés de communes de Damvillers et Spincourt au 1^{er} janvier 2017,

Vu que nos marchés de gestion des déchets arrivent à échéance au 31 décembre 2017,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique et notamment son article 28 relatif aux groupements de commande,

Considérant que compte tenu de l'adhésion des communautés de communes à la compétence traitement du SMET, il faut réaliser un groupement de commandes : les communautés de communes étant responsables de la collecte des déchets ménagers et du « gardiennage de leur déchetterie » ; le SMET du transport et du traitement des déchets collectés et de la fourniture de bennes pour le transport des déchets collectés en déchetterie.

Considérant la nécessité de constituer un groupement de commandes afin d'atteindre une « taille critique » nécessaire pour que de nouveaux prestataires puissent se positionner sur les prestations demandées. L'objectif recherché est de faire jouer au mieux la concurrence, en rendant plus accessible la commande publique.

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- ↳ De participer à un groupement de commandes afin de conclure les futurs marchés de gestion des déchets,
- ↳ De confier au SMET le rôle de coordonnateur de ce groupement de commandes jusqu'à la sélection des cocontractants, étant précisé que la

signature et l'exécution des marchés resteront de la compétence propre de chaque collectivité. Le conseil communautaire s'engage à la signature des marchés avec les cocontractants retenus à l'issue de la procédure de choix, dans le respect des règles de la commande publique, et ce à hauteur de ses propres besoins,

- ↳ Que la commission d'appel d'offres du groupement sera constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant désigné par chaque communauté de communes membres du groupement, sous la présidence du président de la collectivité coordonatrice,
- ↳ De désigner M. Gilbert THEVENIN, membre de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes, comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement,
- ↳ De désigner Mme Nicole HEINTZMANN, membre de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes, comme membres suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement,
- ↳ D'autoriser le Président de la communauté de communes à signer la convention constitutive du groupement,
- ↳ D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières consécutives à la décision précitée.

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

AFFAIRE N° 2017-01-26-04

Le Président expose au Conseil Communautaire :

- ↳ La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics, (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale).
- ↳ La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Il précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'application de l'article 26 (alinéa 4) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Décide :

La collectivité mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion reçoit mandat sont les suivantes :

- ↳ régime du contrat : capitalisation
- ↳ type de contrat : contrat groupe
- ↳ durée du contrat : 4 ans
- ↳ catégorie de personnel à assurer :
 - soit agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 - soit agents non titulaires et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre.
- ↳ seuil d'entrée sans condition dans le contrat : 50 agents
- ↳ services complémentaires : à définir par le Centre de Gestion.

L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

5.1 CRÉATION DE LA CIID

AFFAIRE N° 2017-01-26-05

Le conseil,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A,
Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2176, en date du 5 octobre 2016, portant fusion des communautés de communes de Damvillers et Spincourt au 1^{er} janvier 2017, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,
Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres,

DECIDE

De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

5.2 PROPOSITION DE COMMISSAIRES MEMBRES DE LA CIID

AFFAIRE N° 2017-01-26-06

Le conseil,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A,
Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2176, en date du 5 octobre 2016, portant fusion des communautés de communes de Damvillers et Spincourt au 1^{er} janvier 2017,
Conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2017-01-26-05 en date du 26 janvier du conseil communautaire de la communauté de Damvillers – Spincourt, décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres,

DECIDE

De proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires titulaires proposés (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse) 18 doivent être domiciliés sur le territoire communautaires et 2 en dehors	Commissaires suppléants proposés (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse) 18 doivent être domiciliés sur le territoire communautaires et 2 en dehors
Jocelyne ANTOINE MALICK 2 Rue de la Place – 55230 SENON Née le 03/07/1961 à Thionville	Evelyne GRIFFON née PERIN 11 rue du Moulin – 55230 SORBÉY Née le 24/04/1957 à Mangiennes
Daniel PERBAL 5 rue de l'Eglise – 55230 SORBÉY Né le 23/01/1967 à Verdun	Philippe JACQUE 4 Rue de la Chapelle – 55150 FLABAS Né le 22/09/1963 à Verdun
Michel JACQUES 10 bis Roue de Villers – 55150 Mangiennes Né le 09/01/1958 à Verdun	Nicole HEINTZMANN 12 Rue Haute – 55150 AMEL/L'ETANG Née le 12/06/1956 à Thionville
Maurice MORIN 8 Rue du Bois – 55240 ETON Né le 16/08/1947 à Etain	Bernard COLLIN 1 Rue des Juifs – 55230 BILLY sous MANGIENNES Né le 04/12/1940 à Grand Faily
Christophe CAPUT 38 A Rue de Verdun – 55240 Dommary Baroncourt Né le 02/09/1972 à Verdun	Ernest FURINA 14 Rue Principale – 55150 WAVRILLE Né le 11/03/1971 à Longuyon (54)
Jean-Marie BLONDIN Ferme de Remenoncourt – 55230 Saint- Pierrevillers Né le 24/11/1954 à ST Pierrevillers	Danièle VIVARELLI 74 Rue Abbé Cochenet – 55240 DOMMARY BARONCOURT Née le 16/12/1948 à Etain
Gilbert THEVENIN 2 Rue de Boëmont – 55150 VITTARVILLE Né le 05/04/1946 à Vittarville	Hubert SELLIER 12 Rue de la Fontaine – 55150 AZANNES Né le 30/09/1954 à Verdun
Gilberte BALLIEU 13 Rue Voyard – 55150 BREHEVILLE Née le 10/12/1958 à Auchel (62)	Gérard HAUPTMANN 19 Rue Basse – 55150 MERLES /LOISON Né le 02/05/1951 à Septsarges
Christelle BRIY 16 rue Haute – 55150 MERLES /LOISON Née le 17/10/1972 à Mont St Martin	Jean-Eudes GUILLAUME 1 rue des Ecoles – 55150 BREHEVILLE Né le 21/05/1991 à Verdun
Nadine PIERROT 10 Route de Villers – 55150 Mangiennes Née le 04/12/1961 à Verdun	Sabine ARTISSON 5 Rue d'Eton – 55230 SENON Née le 14/03/1967 à Verdun
Simon WATRIN Ferme de Bellefontaine – 55230 Rouvrais/Othain Né le 25/07/1948 à Etain	Jean-Paul KUTSCHRUTTER 4 Rue de la Plaine – 55150 DAMVILLERS Né le 05/01/1962 à Rupt (52440)
Jacques SAILLET 23 Rue des Juifs – 55230 BILLY SOUS MANGIENNES Né le 21/05/1950 à Billy sous Mangiennes	Christian PERGENT 1 Rue de l'Awiche – 55230 PILLON Né le 17/08/1950 à MANGIENNES
Massimo TRINOLI 6 Place de l'Eglise – 55230 ARRANCY sur CRUSNES Né le 27/08/1951 à Cannara (Italie)	Christiane FRANTZ 9 Rue de la Croix – 55150 DELUT Née le 14/11/1956 à Mangiennes

Dominique SIMON 1 Petite Rue – 55150 ETRAYE Né le 11/09/1954 à Longwy (54)	Suzanne PIERRET 6 Rue Munier – 55150 MANGIENNES Née le 30/09/1956 à Mangiennes
Daniel DEGÈNEVE 3 rue du Chauffour – 55150 Réville aux Bois Né le 24/03/1954 à Lexy (54)	Auréliette ETIENNE 8 Rue du Pont Laville – 55150 PEUVILLERS Née le 14/09/1979 à Verdun
Bernard BABIN 6 Rue du 302 ^{ème} RI -55230 GOURAINCOURT Né le 21/04/1950 à Verdun	Alain SIMON 1 Rue du Ractel – 55150 MANGIENNES Né le 05/11/1950 à Pillon
Luc BOURTEMBOURG 7 Route de Murvaux – 55150 BRANDEVILLE Né le 27/06/1950 à Le Thour (08)	Serge PIRAN 11 Rue Abbé Cochenet – 55240 DOMMERY BARONCOURT Né le 19/06/1951 à Saint Pierrevillers
Gilles SPINELLI 5 Rue de la Place – 55230 VAUDONCOURT Né le 03/09/1951 à Mercy le Bas (54)	Jean LAMBERT 1 Rue de Vaudoncourt – 55230 GOURAINCOURT Né le 13/01/1942 à Mancieulles (54)
Valérie LOURENCO-BOUCHE 7 Impasse des Hautes Terres – 54260 Longuyon, Née le 13/06/1970 à Briey (54)	Antoine SLIWKA 7 Rue des Anémones – 57070 METZ Né le 17/08/1943 à Senon
Eric DIDRY 8 rue de Walferdange – 54260 Longuyon Né le 04/08/1965 à Mont Saint Martin (54)	Philippe FISCHESSE 10 rue de l'Eglise – 54490 Domprich Né le 26/09/1959 à Verdun

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

6. PRÉSENTATION DU PROJET DE STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président présente aux conseillers communautaires un projet de statuts pour la nouvelle communauté de communes de Damvillers Spincourt.

Il indique que ce projet est le fruit d'un travail commun, réalisé en amont, par les élus des deux anciennes CODECOM de Damvillers et de Spincourt en vue de leur fusion au 1er janvier 2017.

Le Président rappelle les règles de modification des statuts : les conseils municipaux relevant de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt disposeront d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'EPCI aux communes membres.

Passé ce délai, sans prise de position, la décision est réputée favorable. La modification statutaire est acquise dès lors que 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population ont délibéré en ce sens ou lorsque la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant au moins les 2/3 de la population ont délibéré en ce sens.

Le Président propose au conseil d'étudier le projet de statuts.

Les statuts seront adoptés lors d'un conseil ultérieur, lorsque les différents points juridiques encore à l'étude seront éclaircis, notamment : prise de la compétence contingence SDIS, compétence éclairage public.

De l'adoption des statuts dépendront les transferts de charges qui seront calculés par la CLECT et donneront éventuellement lieu à un ajustement des attributions de compensation.

7. PRÉSENTATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES

Le Président rappelle que la taxe professionnelle a été remplacée par différentes impositions : la cotisation foncière des entreprises – CFE, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE, l'imposition foncière pour les entreprises de réseaux – IFER, la taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM, la taxe additionnelle sur le foncier non bâti – TAFNB. Un mécanisme de prélèvement reversement a également été mis en place afin de neutraliser les effets de la réforme sur les finances intercommunales et communales.

Ces ressources de remplacement de la taxe professionnelle, qui étaient perçues au niveau communal pour l'ancien territoire du Pays de Spincourt, sont transférées à la nouvelle CODECOM du fait de l'application du régime de fiscalité professionnelle unique. La CODECOM de la Région de Damvillers étant passée en régime de FPU avant la fusion, les communes transféraient déjà leur fiscalité professionnelle à la CODECOM.

Pour neutraliser l'impact de ce transfert sur les finances communales, les produits sont compensés par le versement d'attributions de compensation par la CODECOM selon le tableau suivant :

Communes	AC fiscalité professionnelle
AMEL SUR L'ETANG	1 303,00 €
ARRANCY SUR CRUSNES	6 855,00 €
AZANNES ET SOUMAZANNES	5 491,00 €
BILLY SOUS MANGIENNES	5 885,00 €
BRANDEVILLE	958,00 €
BREHEVILLE	6 675,00 €
CHAUMONT DVT DAMVILLERS	2 816,00 €
DAMVILLERS	79 539,50
DELUT	4 806,00 €
DOMBRAS	1 028,00 €
DOMMARY-BARONCOURT	10 169,00 €
DOMREMY-LA-CANNE	3 898,00 €
DUZEY	- €
ECUREY EN VERDUNOIS	665,00 €
ETON	3 270,00 €
ETRAYE	75,00 €
GOURAINCOURT	123,00 €

GREMILLY	1 761,00 €
LISSEY	2 411,00 €
LOISON	- €
MANGIENNES	5 769,00 €
MERLES SUR LOISON	2 519,00 €
MOIREY FLABAS CREPION	877,00 €
MUZERAY	928,00 €
NOUILLONPONT	807,00 €
PEUVILLERS	516,00 €
PILLON	938,00 €
REVILLE AUX BOIS	2 363,00 €
ROMAGNE SOUS LES COTES	3 300,00 €
ROUVROIS SUR OTHAIN	4 305,00 €
RUPT SUR OTHAIN	690,00 €
SAINT LAURENT SUR OTHAIN	4 980,00 €
SAINT PIERREVILLERS	487,00 €
SENON	3 799,00 €
SORBEY	1 685,00 €
SPINCOURT	2 527,00 €
VAUDONCOURT	420,00 €
VILLE DEVANT CHAUMONT	198,00 €
VILLERS LES MANGIENNES	249,00 €
VITTARVILLE	1 125,00 €
WAVRILLE	300,00 €
TOTAL	199 253,50 €

Le Président précise que les attributions de compensation définitives pourront être modifiées par rapport au montant provisoire indiqué ci-dessus, en fonction notamment :

- ↳ Des charges transférées par les communes, en cas de prise d'une nouvelle compétence (exemple : éclairage public, contingent SDIS, ...).
- ↳ Des montants attribués aux communes destinés à neutraliser une éventuelle mise à niveau de la fiscalité intercommunale.

Ces questions devront être débattues avec le conseil communautaire et les conseils municipaux, avec l'aide notamment du cabinet KPMG.

8. MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE DE DAMVILLERS

AFFAIRE N° 2017-01-26-07

Le Président informe les membres du conseil que Monsieur le Directeur départemental de l'éducation nationale envisage le retrait d'un poste au sein du groupe scolaire intercommunal de Damvillers, entraînant la fermeture d'une classe.

Cette décision ne peut être acceptée,

Considérant la stabilité des effectifs scolaires,

Considérant les efforts importants consentis par la collectivité pour la construction de ce groupe scolaire neuf,

Considérant l'engagement pris auprès des élus en place, par le précédent directeur départemental de l'éducation nationale, à savoir que la nouvelle école disposerait de 10 classes et d'une demi-décharge de direction et cela pendant les trois premières années de sa constitution.

Cette garantie s'appuyait sur la réponse de Madame le Ministre, Najat Vallaud-Belkacem, à Madame la députée Lacroute lors de la séance à l'Assemblée Nationale du 03 décembre 2014. Elle indiquait clairement un maintien des moyens pour les territoires ruraux qui s'engagent dans la réorganisation de leur réseau d'écoles :

« Dans le cadre de cette réforme de l'allocation des moyens, je m'adresse aux territoires ruraux isolés, en faveur desquels j'ai pris un engagement fort : même en cas de diminution du nombre de leurs élèves, les territoires ruraux qui accepteront de s'engager dans une démarche de réorganisation de leurs réseaux d'écoles, en particulier de regroupement, bénéficieront d'un maintien des postes pendant trois ans »,

Considérant le projet de réhabilitation des logements de l'ancienne gendarmerie de Damvillers visant à installer de nouvelles familles sur le territoire,

Considérant l'entière collaboration des élus aux différents projets des services départementaux de l'éducation nationale,

C'est pourquoi les élus communautaires demandent à Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale, **le maintien du poste d'enseignant pour la dixième classe de l'école de Damvillers.**

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 0

9. QUESTIONS DIVERSES

SANS OBJET

La séance est levée à 22 heures 45.

Ordre du jour :

1. Composition des commissions thématiques de la Communauté de Communes.
2. Définition de la carte scolaire.
3. Signature d'une convention avec le SMET pour la constitution d'un groupement de commande « marchés de collecte, transport des déchets et gardiennage des déchetteries ».
4. Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe.
5. Création de la commission intercommunale des impôts directs.
6. Présentation du projet de statuts de la Communauté de communes.
7. Présentation des attributions de compensation provisoires.
8. Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Damvillers.
9. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES	
ANTOINE Jean François	
ANTOINE MALIK Jocelyne	
AUBRY Claude	
AUBRY COUPARD Georges	
BALLIEU Gilberte	
BIVER Evelyne	
BOURTEMBOURG Luc	
BRELLE François	
BRIY Bernard	
BRUGE SCHNEIDER Martine	
CAPUT Christophe	
COLLIGNON Michel	
COLLIN Bernard	
DUCHET Benoît	
DUCHET James	
ETIENNE Aurélie	
ETIENNE Nicolas	
FURINA Ernest	
GARNIER Marie Claude	
GEORGES Denis	
GILLET Jacky	
GILLET Roger	
GLORY Cyrille	
GOBERT Dominique	
GRIFFON Evelyne	
HAUPTMANN Gérard	
HEINTZMANN Nicole	

HENRY Jean-Paul	
JACQUE Philippe	
KUTSCHRUITER Jean Paul	
LAMBERT Jean	
LAVEAUX Bernard	
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAROLHO José	
MAZET Thierry	
MISSLER Jean-Marie	
MONIOT Christophe	
MORIN Maurice	
NAUDIN Hubert	
PERGENT Christian	
PIERRET Suzanne	
PIRAN Serge	
POSTAL Anne	
PROUIN Laurent	
QUENTIN Arlette	
SAILLET Jacques	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
SPINELLI Gilles	
STALARS Jacques	
THEVENIN Gilbert	
TRINOLI Massimo	
VIVARELLI Danièle	
WATRIN Simon	

CONSEILLERS SUPPLEANTS

BARTHE Claude	
BLONDIN Jean Marie	
BOKSEBELD André	
BRIY Christelle	
CAVALLONE François	
DAMIN Francis	
DAUTEL Hervé	
DEVILLE Eric	
DELCROIX Jean Michel	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
GORENDS Maryse	
HANCE Bruno	
JENNESSON Jean Claude	
JOZAN Michel	

JUNG Pierre	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAURENT Fabien	
LAVEAUX Guy	
LELORRAIN Bernard	
LONGUEVILLE Patrick	
LOSSILLION Jean Luc	
MICHELS Julien	
MOUTON Philippe	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHARD Philippe	
ROSSIGNOL Eric	
SALLIN Arnaud	
THIERCY Bernard	